

SDAGE du bassin Rhône Méditerranée Corse

MODE D'EMPLOI

GLOSSAIRE ET INDEX

Le SDAGE RMC : Mode d'emploi

Les travaux d'élaboration du SDAGE ont donné lieu (ou donneront lieu) à la production de différents documents :

- ◆ l'atlas du bassin,
- ◆ le SDAGE lui-même, composé de trois volumes,
- ◆ un certain nombre de notes techniques (à venir).

Il convient de préciser la place et le rôle de chacun de ces documents.

1) L'ATLAS DU BASSIN : UN OUTIL PERMANENT DE RÉFÉRENCE

Basé sur un découpage du bassin en 29 territoires homogènes, cet atlas est constitué de :

- cartes thématiques décrivant l'état des lieux de chaque territoire,
- données et textes d'accompagnement de ces cartes,
- propositions de priorités d'action, d'axes de gestion souhaitables en conformité avec les orientations fondamentales du SDAGE.

Compte tenu de l'échelle à laquelle cet atlas a été réalisé, seuls les principaux problèmes et enjeux ont été ciblés. A lui seul, l'atlas ne constitue donc pas un outil de gestion des problèmes locaux. Il constitue néanmoins un guide de référence auquel il conviendra de se reporter, dans le cadre notamment :

- de réflexions globales à l'échelle d'un bassin versant,
- du lancement des SAGE (l'atlas permet de repérer les priorités à prendre en compte),
- de réflexions ou études sur des projets structurants,
- etc...

L'atlas permet notamment d'identifier :

- les principales atteintes aux milieux aquatiques (qualité des eaux, débit, caractéristiques physiques,...),
- les principales sources de dégradation (rejets ponctuels et/ou diffus, prélèvements),
- les principaux aménagements (barrages, ...),
- les potentialités des aquifères,
- les principaux usages à prendre en compte,
- les milieux aquatiques remarquables à protéger,
- les risques à mieux gérer,
- les principaux acteurs institutionnels,
- etc ...

Ce document sera disponible dans tous les services concernés de l'Etat ainsi que dans les établissements publics. Il pourra être consulté par toute personne intéressée. Par ailleurs, des versions simplifiées à destination du grand public seront diffusées.

L'atlas a donc permis de réaliser l'état des lieux du bassin et de mettre en évidence les principaux enjeux de la politique de l'eau sur le bassin. Il a, à ce titre, contribué fortement à la définition des orientations du SDAGE.

2) LE SDAGE : LA DÉFINITION DE LA POLITIQUE DE L'EAU SUR LE BASSIN

Le SDAGE a pour objet de fixer pour le bassin RMC les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et de définir les objectifs de qualité et de quantité des eaux, ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre.

Le SDAGE RMC est composé de trois volumes.

- Le volume 1 précise les fondements et les principes de la politique proposée par le SDAGE, ainsi que les grands axes permettant sa mise en oeuvre. Il permet donc une lecture globale de la politique de l'eau sur le bassin et apporte les réponses aux problèmes soulevés par l'état des lieux.

Il définit la stratégie générale du SDAGE, ses orientations fondamentales, les mesures opérationnelles pour la mise en oeuvre de ces orientations. Les modalités politiques et économiques de mise en oeuvre du SDAGE sont également prévues.

- Le volume 2 constitue un guide pour les gestionnaires dans la mise en oeuvre du SDAGE. Il permet une lecture thématique des dispositions du SDAGE tout en rappelant les procédures et textes réglementaires applicables. Il guide les services instructeurs pour la meilleure application possible des textes en cohérence avec les préconisations du SDAGE en précisant de manière détaillée les implications des principes dégagés dans le volume 1.

Dans cet esprit, pour chacun des usages ou thèmes principaux concernés par le SDAGE, sont réalisées des fiches rappelant d'une part les règlements en vigueur, d'autre part le positionnement des préconisations par rapport à ces règlements.

- Le volume 3 présente des cartes de synthèse du bassin en identifiant soit des objectifs, soit des priorités d'action. Il permet ainsi de cibler sur le terrain les orientations, les objectifs et les règles de gestion mentionnés dans les volumes 1 et 2.

3) LES NOTES TECHNIQUES

Intervenant en complément du SDAGE, l'objectif de ces notes est de rendre le SDAGE plus opérationnel, en traduisant les orientations sous forme d'actions concrètes et d'apporter une aide à l'établissement des SAGE.

Cible type :

Ces notes s'adressent en premier lieu aux membres des commissions locales de l'eau ou de comité de rivières et plus largement à toute personne susceptible d'avoir un rôle à jouer dans la mise en oeuvre du SDAGE. Elles doivent donc être accessibles à un public assez large mais ne reprendront pas toutes les notions de base relatives à la gestion de l'eau.

Il ne s'agirait pas de véritables guides techniques très complets, établissant des états de l'art dans chaque domaine mais plutôt de notes techniques assez courtes (10 pages environ), avec un texte peu dense et abondamment illustré (nombreux schémas et photos).

Contenu :

Les thèmes pour lesquels le SDAGE est particulièrement innovant seront privilégiés.

Pour chaque thème, un rappel des notions essentielles sera nécessaire.

Mais les notes seront en grande partie axées sur la description d'une stratégie, d'une démarche basée sur le milieu (mise en pratique de la gestion intégrée).

PLAN DES TROIS VOLUMES

SCHEMA RECAPITULATIF

PLAN DU VOLUME 1

1 - LA STRATEGIE GENERALE DU SDAGE	7
1.1 Fondements et objectifs	7
1.2 Les principes	7
1.3 Le SDAGE et le droit	10
1.4 Procédure d'élaboration	13
2 - LES 10 ORIENTATIONS FONDAMENTALES DU SDAGE	17
3 - LES MESURES OPERATIONNELLES GENERALES	41
3.1 Ojectifs pour une reconquête et une meilleure gestion des milieux	43
3.1.1 Objectifs de qualité des eaux	43
3.1.2 Objectifs de quantité et gestion de la ressource	47
3.1.3 Objectifs de reconquête du fonctionnement physique des milieux	53
3.1.4 Objectifs de préservation des zones humides	57
3.2 Règles essentielles de gestion équilibrée des milieux et des usages	59
3.2.1 Maitrise de la pollution chronique et accidentelle	59
3.2.2 Gestion des débits	63
3.2.3 Gestion physique des rivières et vallées alluviales	64
3.2.4 Gestion des eaux souterraines	67
3.2.5 Gestion des milieux aquatiques particuliers et des zones humides (lacs ; lagunes ; marais ; tourbières ; littoral)	68
3.2.6 Protection et gestion des espèces	70
3.2.7 Gestion du risque inondation	71
4 - LES MESURES OPERATIONNELLES TERRITORIALES	75
4.1 Orientations spécifiques aux milieux structurants, aux grands équipements, au contexte méditerranéen	75
4.1.1 La plaine alluviale de la Saône	75
4.1.2 Liaison à grand gabarit Saône-Rhin	76
4.1.3 Le Léman et les grands lacs alpins	77
4.1.4 La vallée du Rhône et son aménagement	78
4.1.5 L'Isère	79
4.1.6 La Durance	80
4.1.7 L'étang de Berre	81
4.1.8 La Camargue	82
4.1.9 Le littoral méditerranéen	83
4.1.10 Les sociétés d'aménagement régional	85
4.1.11 Les extrêmes méditerranéens	88
4.2 Politique des SAGE sur le bassin	89
4.2.1 Règles générales	91
4.2.2 Règles spécifiques aux 29 territoires	94
5 - LA MISE EN OEUVRE DU SDAGE	111
5.1 Les partenaires du Comité de Bassin pour la mise en oeuvre du SDAGE	111
5.2 Mettre en oeuvre le SDAGE dans un cadre local et concerté	113
5.3 Mettre en oeuvre un suivi permanent des objectifs du SDAGE	115
5.4 Renforcer la politique de connaissance et de suivi des milieux	118
5.5 Assurer la cohérence des autres politiques sectorielles et des grands projets avec le SDAGE	118
5.6 Approche économique et financière du SDAGE	119

PLAN DU VOLUME 2

Fiches thématiques

1)	Objectifs de qualité	7
2)	Prélèvements et objectifs de quantité	17
3)	Protection et gestion des milieux aquatiques et des zones humides	31
4)	Protection et gestion des milieux (volet littoral)	55
5)	Protection des espèces	65
6)	Eaux souterraines	83
7)	Maîtrise foncière des milieux aquatiques	91
8)	Produire le minimum de pollution	97
9)	Assainissement	105
10)	Lutte contre les pollutions industrielles	131
11)	Risques de pollutions accidentelles	137
12)	Eau potable	147
13)	Urbanisme	159
14)	Inondations	169
15)	Travaux en rivière	179
16)	Gestion des terrains en montagne	195
17)	Agriculture	201
18)	Hydroélectricité	215
19)	Extractions de matériaux alluvionnaires	223
20)	Activités de transport fluvial	231
21)	Eaux minérales	239
22)	Pêche en eau douce	245
23)	Sports et loisirs liés à l'eau	251
24)	Campings	259
25)	Parcs résidentiels de loisir	269
26)	Plaisance sur le littoral	277
27)	Conchyliculture	283
28)	Aquaculture	287
29)	Contexte international	297

PLAN DU VOLUME 3

Liste des cartes d'objectifs et de priorités du SDAGE du bassin Rhône - Méditerranée - Corse

- Carte de présentation du bassin
- 1) Objectifs de qualité des cours d'eau et plans d'eau
 - 2) Rivières concernées par les loisirs liés à l'eau
 - 3) Milieux superficiels particulièrement atteints par les pollutions azotées et phosphorées : eutrophisation
 - 3 bis) Nappes particulièrement atteintes par la pollution azotée
 - 4) Eaux superficielles et eaux souterraines fortement atteintes par la pollution toxique (hors radioéléments)
 - 5) Milieux très dégradés physiquement
 - 6) Sous-bassins prioritaires pour une amélioration de la gestion quantitative
 - 7) Les ouvrages hydroélectriques structurants relevant d'une évolution du mode de gestion
 - 8) Les grands ouvrages hydrauliques hors hydroélectricité et les canaux de navigation
 - 9) Milieux aquatiques remarquables : aquifères karstiques
 - 10) Milieux aquatiques remarquables : eaux souterraines hors karst
 - 11) Milieux aquatiques remarquables : zones humides et écosystèmes aquatiques
 - 11 bis) Préservation des espèces remarquables et reconquête d'axes de vie
 - 12) Milieux et équipements structurants du bassin
 - 13) Littoral méditerranéen : zones homogènes
 - 14) Inondations
 - 15) Etat d'avancement des SAGE

SCHEMA RECAPITULATIF DES DOCUMENTS ELABORES DANS LE CADRE DU SDAGE

LES FONDACTIONS

ATLAS DU BASSIN
Découpage
du bassin
en 29 territoires
ETAT DES LIEUX



LE SDAGE

VOLUME 1

Les idées de fond

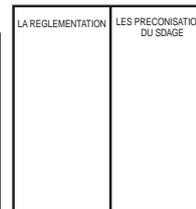
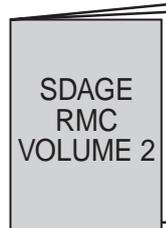
Les réponses aux
problèmes soulevés
par l'état des lieux



- La stratégie
- Les 10 orientations fondamentales
- Les mesures opérationnelles générales
 - objectifs de reconquête des milieux
 - règles essentielles de gestion
- Les mesures opérationnelles territoriales
 - orientations spécifiques aux milieux structurants
 - politique des SAGE
- La mise en œuvre et le suivi

VOLUME 2

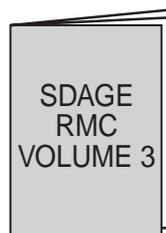
Un guide pour
les gestionnaires
dans la mise
en œuvre du SDAGE



- 29 fiches thématiques :
les préconisations
du SDAGE au regard
de la réglementation
actuelle

VOLUME 3

Des cartes
de synthèse
reprenant
les objectifs
et les priorités
sur le terrain



- Les objectifs de qualité
- Les objectifs de quantité
- Les milieux aquatiques remarquables
- Les milieux et équipements structurants du bassin
- etc...

LES NOTES TECHNIQUES

